

DEPARTEMENT
ESSONNECANTON
ARPAJONCOMMUNE
BRUYERES-LE-CHATELN° D2023/06

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, pour décider "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ",**VU** la décision n° D2018/41 du 11/09/2018 relative à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison médicale dans un bâtiment existant à Bruyères-le-Châtel,**VU** la décision n°D2020/24 du 31/07/2020 relative à la proposition de mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination – OPC – et d'avenant au contrat avec l'entreprise AAMR (Agence d'Architecture Morin Rouchère), portant ainsi le montant du marché à 66 816 € TTC,**VU** la proposition de missions complémentaires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison médicale dans un bâtiment existant à Bruyères-le-Châtel, pour un montant de 21 600 € TTC,**VU** la nécessité d'établir un avenant au contrat relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison médicale dans un bâtiment existant à Bruyères-le-Châtel,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant du 22/11/2022 au contrat avec l'entreprise AAMR (Agence d'Architecture Morin Rouchère), sise 78 avenue Aristide Briand 94240 L'HAY LES ROSES, pour un montant total de 21 600 € TTC, portant ainsi le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 88 416 € TTC.

Article 2 : D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance,
- transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 24/01/2023

Le Maire



Date de publication :

24 JAN. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10_AV-091-219101151-20230124-D202306-CC

REÇU LE

30 NOV. 2022

MAIRIE DE BRUYÈRES-LE-CHÂTEL

DEPARTEMENT DE L'ESSONE

COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL

COMPLEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES
AMENAGEMENTS D'UNE MAISON MEDICALE DANS UN BATIMENT
EXISTANT

PROPOSITION DE MISSIONS

MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE BRUYERES LE CHATEL
HOTEL DE VILLE
2 RUE DES VIGNES
91680 BRUYERES LE CHATEL

ARCHITECTES

AGENCE D'ARCHITECTURE MORIN ROUCHERE
78, avenue Aristide Briand
94240 L'HAY LES ROSES
TEL : 01.46.64.35.53

NOVEMBRE 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10_AV-091-219101151-20230124-D202306-CC

PROGRAMME :

- Faire valider par le bureau spécialisé du Dr Beljanski les modifications de plan afin de valider le devis pour intervention
- Etudier la possibilité de retirer la cheminée + reprise à l'étage dans le bureau de la crèche
- Contrôler le taux d'humidité et les écoulements des eaux de la façade Nord
- Aménagement des intérieurs des généralistes et salle de stérilisation des dentistes (paillasses)
- Revoir les espaces verts (objectif infiltration maximale, gestion des eaux de ruissellement et aucun entretien)
- Proposition traitement sol et accès pour l'accueil jeune
- Avis technique des travaux à faire après mise en eau du SAS
- Aménagement de la banque d'accueil de la maison de santé

Le budget de ces travaux est estimé environ à 150 000,00 € HT

PROPOSITION DE REMUNERATION MOE :

Lors du dernier avenant validé en juin 2020 à nos honoraires le budget prévu était passé de 505 000 € HT à 696 000 € HT.

Et notre marché d'honoraires (8% du budget des travaux) était passé à 55 680,00 € HT

Après la passation des marchés d'entreprise et les différents travaux supplémentaires, la totalité des marchés est supérieur à 1 000 000 € HT.

Nous vous rappelons que pour confirmer la couverture de notre assurance il nous est nécessaire de déclarer l'intégralité des montants des travaux, et le montant de notre cotisation est indexé en fonction.

Nous demandons donc une rémunération supplémentaire pour cette augmentation du budget.

Nous l'avons estimé à 6% (mission de base sans la mission OPC) des 300 000 € HT supplémentaires soit : 18 000 € HT.

Nous vous proposons ici un prix forfaitaire, nous n'augmenterons pas ce marché et ces honoraires incluent la mission complémentaire pour le programme décrit ci-dessous

**E = Exécution
P = Participation**

PHASE 1 ETUDES		
ESQUISSE		Architecte
Etude des solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme		E
Démarches administratives (administrations)		E
Démarches administratives (concessionnaires)		E
Enquête VRD, plans, réseaux et ouvrages existants		E
Analyse économique		E
AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)		Architecte
Démarches administratives (administrations)		E
Notice descriptive sommaire des lots techniques et architecturaux		E
Analyse économique et estimation du projet		E
Dossier de:		
▪ plan de masse et situation		E
▪ plans de niveaux 1/200ème		E
AVANT PROJET DEFINITIF (A.P.D.)		Architecte
Plans d'architecture au 1/100è minimum		E
Estimation prévisionnelle du projet		
▪ des lots techniques		E
▪ synthèse		E
PROJET (P.R.O)		Architecte
Devis descriptif lots techniques architecturaux		E
Établissement d'un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état		E
▪ lots techniques architecturaux		E
▪ synthèse		E
Mise en forme définitive du DCE « prêt à traiter »		E
Cahier des clauses Administratives Particulières, acte d'engagement, règlement de consultation (Maître d'Ouvrage)		E
Calendrier prévisionnel des travaux TCE		E
ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE TRAVAUX (A.C.T.)		Architecte
Assistance au Maître d'Ouvrage pour la présélection des entreprises, définition des qualifications		E
Information complémentaire aux entreprises soumissionnaires		E
Examen détaillé des offres :		E
Rapport de synthèse		E
Mise au point du marché de travaux		E
Constitution du dossier marché		E

E = Exécution

P = Participation

PHASE 2 SUIVI DE CHANTIER	
VISA DES PLANS D'EXECUTION (VISA)	Architecte
Visa des plans destinés à l'exécution réalisés par l'Entreprise	E
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXECUTION (D.E.T.)	Architecte
Organisation de la période de préparation	E
Contrôle du planigramme d'exécution TCE	E
Direction du chantier	E
Rendez-vous hebdomadaire	E
Comptes-rendus, carnet de chantier	E
Avancement, prévisions travaux	E
Contrôle du respect architectural	E
Contrôle technique de la conformité de l'exécution au dossier contractuel :	E
Mise au point technique en vue de la rédaction des OS	E
Rédaction des OS	E
Gestion financière du budget travaux	E
Pointage contradictoire mensuel des travaux TCE	E
Vérification et signature des situations mensuelles TCE	E
Etablissement des propositions de paiement TCE et transmission au Maître d'Ouvrage	E
ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (A.O.R.)	Architecte
Préparation des réceptions	E
Assistance au Maître d'Ouvrage lors des réceptions	E
Etablissement des P.V. de réception	E
Vérification et signature des situations récapitulatives	E
Etablissement des mémoires et décomptes définitifs TCE	E
Assistance au Maître d'Ouvrage pour les levées de réserves et pendant l'année de garantie	E
Collecte de tous les documents de récolelement TCE conformes à l'exécution (tous plans, notices de fonctionnement, consignes d'entretien, certificats de garantie, plans et détails techniques) et remise au Maître d'Ouvrage après vérification du contenu	E

Fait à L'HAY LES ROSES le 22/11/22

E = Exécution
P = Participation

**PROPOSITION D'HONORAIRES
COMPLEMENT MAISON DE SANTE –
BRUYERES LE CHATEL**

Forfait de rémunération HT : 18 000,00 € HT

TVA 20% : 3 600,00

Forfait de rémunération TTC : 21 600,00 € TTC

En toutes lettres : Vingt huit mille six cent euros et zéro centime

Payable en 3 fois :

1 premier acompte à 50 % du marché après le début des travaux

1 deuxième acompte à 80 % après les opérations préalables à la réception.

1 acompte final (100%) après la levée des réserves.

Fait à L'HAY LES ROSES le

22/11/22

**Agathe
MORIN**

Signature
numérique de
Agathe MORIN
Date : 2022.11.29
15:28:02 +01'00'

AAMR
Agathe Morin

La Maîtrise d'Œuvre

le 26/01/2023



**E = Exécution
P = Participation**

Complément maison de santé Bruyères le Chatel

NOVEMBRE 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10_AV-091-219101151-20230124-D202306-CC

REÇU EN PREFECTURE
le 25/01/2023

REÇU EN PREFECTURE
le 25/01/2023
Application agréée E-legalite.com
10_AV-091-219101151-20230124-D202306-CC